

2026-2027|

# RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION DE PARENTS MARNYMÔMES



---

# SOMMAIRE

|                |                                      |
|----------------|--------------------------------------|
| <b>PAGE 2</b>  | <b>PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION</b> |
| <b>PAGE 4</b>  | <b>NOS VALEURS</b>                   |
| <b>PAGE 7</b>  | <b>RÈGLES DE FONCTIONNEMENT</b>      |
| <b>PAGE 15</b> | <b>HORAIRES</b>                      |
| <b>PAGE 18</b> | <b>INSCRIPTION</b>                   |
| <b>PAGE 19</b> | <b>RESERVATION</b>                   |
| <b>PAGE 22</b> | <b>TARIFICATION</b>                  |
| <b>PAGE 29</b> | <b>PAIEMENT</b>                      |
| <b>PAGE 32</b> | <b>INFORMATIONS</b>                  |
| <b>PAGE 35</b> | <b>CONTACTS</b>                      |

---

---

# L'ASSOCIATION MARNYMOMES

Marnymômes est une association loi 1901 créée en 1989.

Elle est administrée par un Conseil d'administration composé de parents bénévoles et par un bureau, qui définit les orientations et impulse les projets. Le Conseil d'administration délègue ensuite au directeur coordinateur l'organisation et le bon fonctionnement des différentes structures.

En 1993, l'association ouvre le restaurant scolaire du Centre, avec environ 40 repas par jour, et embauche sa première salariée.

Aujourd'hui, Marnymômes emploie environ 45 salariés et accompagne près de 600 enfants, répartis sur trois sites : Giffre, Gripari et le Centre.



# L'ASSOCIATION MARNYMOMES

## ORGANIGRAMME



---

# VALEURS ASSOCIATIVE

## L'inclusion

1. Garantir l'accessibilité de nos services à tous les enfants
2. Valoriser la diversité et promouvoir le respect mutuel
3. Adapter les activités pour répondre aux besoins individuels
4. Former les équipes à une approche inclusive et bienveillante
5. Renforcer le partenariat avec les familles et les acteurs spécialisés

## L'alimentation

1. Sensibiliser les enfants à une alimentation saine et équilibrée
2. Favoriser l'autonomie alimentaire
3. Proposer des repas variés, de qualité, et adaptés aux besoins de chacun
4. Réduire le gaspillage alimentaire par l'implication collective
5. Renforcer le partenariat avec les familles autour de l'alimentation

---

# VALEURS ASSOCIATIVE

## Les valeurs citoyennes

1. Encourager la responsabilité individuelle et l'engagement collectif
2. Promouvoir la solidarité, le respect de l'autre et l'ouverture culturelle
3. Favoriser la participation active à la vie locale
4. Développer une conscience écologique et citoyenne

## La co-éducation

1. Communication avec les familles
2. Communication avec les écoles
3. Communication avec la mairie

---

# PRINCIPES PÉDAGOGIQUES COMMUNS

Toute l'équipe d'animation s'engage à :

- Être à l'écoute des besoins, attentes et expressions de l'enfant et des familles.
- Participer à l'éveil des enfants par la mise en œuvre de projets d'animation et de démarches pédagogiques.
- Garantir la sécurité morale, physique et affective des enfants
- Informer les familles sur les projets et activités et dans des délais suffisamment longs lorsque les familles sont appelées à participer.
- Informer les familles de tout incident, toute difficulté de comportement et les associer autant que possible aux mesures prises pour y remédier.
- Respecter l'enfant et sa famille, leurs choix et être ouvert à l'échange pour garantir un accueil de qualité de l'enfant.

---

# RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

## STRUCTURES

- Le Centre - Le Giffre - Gripari

## COMMUNICATION

- KIDIZZ
- Le site internet
- Facebook
- Instagramm

## AFFAIRES

Une tenue adaptée aux conditions météorologiques, le tout au nom de votre enfant. ( casquette, Kway, bonnet..)

Les mercredis et vacances:

- > Une gourde remplie avec de l'eau
- > Les enfants de petites et moyennes sections doivent avoir leurs tétines et doudous.



---

# RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

## RESPONSABILITÉS ET SÉCURITÉ

Le matin, l'enfant reste sous la responsabilité des parents jusqu'à ce qu'il soit confié aux animateurs.

- Si l'enfant est âgé de 3 à 6 ans : il doit être accompagné et récupéré par son parent ou une personne majeure autorisée par la famille.
- Si l'enfant est âgé de plus de 6 ans : l'enfant peut rentrer seul s'il est autorisé par son parent.

*Toutes les autorisations seront effectuées sur la fiche de renseignement sur le portail famille.*

Le soir, l'enfant cessera d'être sous la responsabilité de Marnymômes au moment où on vient le récupérer.

Pour des raisons de sécurité l'association fixe à 6 personnes maximum identifiées ayant la possibilité de récupérer l'enfant. L'équipe d'animation peut demander, si besoin une présentation d'une pièce d'identité. Vous pouvez modifier cette liste par mail auprès du secrétariat ou sur le portail famille

---

# **RÈGLES DE FONCTIONNEMENT**

## **RESPONSABILITÉS ET SÉCURITÉ**

En cas de retard ou pour des cas de force majeure, la famille doit informer le responsable de l'accueil dans les meilleurs délais (numéro fourni à l'inscription).

Si les retards sont fréquents, la famille sera reçue par le responsable de l'accueil et un rappel des règles sera fait.

L'AP se réserve le droit de refuser l'accueil d'un enfant et d'inclure des pénalités de paiement dans le cas de retards récurrents mettant en difficulté le fonctionnement de la structure.

L'enfant n'est plus sous la responsabilité de l'équipe d'animation à partir de 18h30.

L'équipe d'animation n'étant pas responsable des enfants en dehors des horaires de fonctionnement, elle n'est pas habilitée à les raccompagner à leur domicile.

Si l'enfant n'est pas récupéré à 18H30 par la famille et sans information de la famille, alors le responsable de l'accueil de loisirs essaie de joindre la famille.

---

# RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

## RESPONSABILITÉS ET SÉCURITÉ

- Le responsable a pu joindre la famille :

Si la famille a pu être jointe mais est dans l'incapacité de venir chercher son enfant, le responsable de l'accueil contacte la police municipale. La police municipale peut être amenée à se déplacer chez la famille concernée.

- Le responsable n'a pu joindre la famille :

Il contacte les services de police.

Dans tous les cas et a posteriori, le responsable de Marnymômes prendra contact avec la famille pour envisager les solutions pour que la situation ne se reproduise plus.

Toutes les activités sont organisées dans le strict respect des réglementations en vigueur et notamment de l'exigence des titres ou diplômes.

L'équipe d'encadrement est composée dans le respect de la réglementation en vigueur :

Périscolaire: 1 animateur pour 14 enfants âgés de moins de 6 ans et 1 animateur pour 18 enfants âgés de plus de 6 ans.

Vacances et Mercredis: 1 animateur pour 8 enfants âgés de moins de 6 ans et 1 animateur pour 12 enfants âgés de plus de 6 ans.

---

---

# RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

## HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

Les renseignements médicaux sont à compléter sur le portail famille.

- Vaccination obligatoire
- Toutes les allergies alimentaires, médicamenteuses devront être signalées à l'inscription de l'enfant sous forme écrite dans le dossier. De plus, pour les enfants qui nécessitent un PAI (Projet d'Accueil Individualisé), un document spécifique, devra être complété par le médecin traitant.

Ce dispositif nous renseigne précisément sur les divers points de vigilance à tenir compte concernant la santé de votre enfant, les symptômes et le protocole d'intervention. Pour toute forme d'allergie, nous vous demandons de fournir un panier repas à votre enfant, le prix du repas sera décompté du coût de la prise en charge.

Aucun enfant ne sera accueilli en cas de maladie virale contagieuse ou de forte fièvre constatée à son arrivée. En cas de fièvre ( $T > 38,5$ ) et/ou symptômes, le responsable de l'accueil informe la famille immédiatement pour qu'il puisse récupérer l'enfant.

---

---

# RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

## HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

Aucun médicament ne doit être laissé en possession d'un enfant.

En cas de traitement ponctuel, n'entrant pas dans le cadre d'un PAI, le responsable légal doit fournir l'ordonnance à une personne de l'équipe de direction de Marnymômes avec les médicaments marqués au nom de l'enfant. Aucun médicament ne peut être administré à un mineur sans prescription médicale (crèmes et homéopathie compris).

En cas d'urgence ou d'accident grave, le responsable et/ou les encadrants feront appel sans délai aux services d'urgence (SAMU ou pompier). Le responsable informe ensuite la famille et son responsable hiérarchique. Un rapport d'incident est systématiquement établi.

Les enfants sont invités à ne pas apporter d'objets personnels de la maison au sein des accueils Marnymômes, sauf demande particulière de l'équipe ou besoin spécifique validé au préalable. En cas d'objet personnel apporté par un enfant, l'association décline toute responsabilité en cas de perte, de vol, de casse ou de détérioration. Les familles restent entièrement responsables des affaires personnelles confiées à leur enfant.

---

---

# RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

## SANCTIONS

Vous vous engagez à respecter le règlement intérieur du service utilisé pour vos enfants.

Les parents doivent respecter les salariés, bénévoles et membres de l'association. Tout comportement agressif, insultant, menaçant ou irrespectueux pourra entraîner une suspension temporaire ou définitive de l'accès aux services.

Les enfants doivent adopter une attitude et un langage respectueux envers les autres enfants et les adultes. En cas de comportement grave ou répété, un rapport pourra être établi et des mesures prises, pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive.

En cas de vol de matériel ou de dégradations volontaires, l'Association pourra établir une plainte pour vol et/ou dégradation de bien public.

---

# RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

## RESTAURATION

Les repas et goûters proposés aux enfants sont équilibrés (élaborés par une nutritionniste), variés, livrés par notre fournisseur.

La Société "Leztroy" privilégie des produits frais issus de productions locales, saisonnières, labellisés BIO, Label Rouge et AOC.

Les repas respectent la chaîne du froid et sont livrés dans des grands plats en inox.

De ce fait, en cas d'absence de votre enfant il est impossible pour nous de récupérer sa part pour des raisons sanitaires.

Concernant les sorties scolaires, les directeurs d'école ont pour consigne de nous transmettre les informations dès qu'elles sont planifiées. Dès réception de ces éléments, nous procédons à l'annulation des repas concernés dans la mesure du possible.

En cas d'absence imprévue d'un enseignant aucun remboursement ne peut être effectué lorsque l'école annule une classe ou qu'une maîtresse est absente à la dernière minute.

---

# HORAIRES

## PÉRIODES D'OUVERTURE

Marnymômes est fermée:

- La semaine de Noël
- La 1ère et 2ème semaine d'août
- Deux derniers jours ouvrés avant la rentrée scolaire de septembre
- Le matin de la rentrée scolaire
- Les jours fériés et lors des ponts programmés par l'éducation nationale (modification possible en cours d'année).

Les dates de fermeture sont indiquées sur l'actualité du site.



---

# HORAIRES

## PÉRISCOLAIRE

|              | Giffre        | Gripari       | Centre        | Modalités d'accueil                                                                                                                                  |
|--------------|---------------|---------------|---------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Matin        | 6h30-7h55     | 6H30 - 8H05   | 6h30-8h05     | Les enfants sont accueillis et accompagnés à l'école par l'équipe pédagogique. Un petit déjeuner est proposé chaque matin aux enfants jusqu'à 7h45.  |
| Restauration | 11h15 – 13h05 | 11h45 – 13h15 | 11h25 – 13h15 | Les horaires sont adaptés à ceux des écoles qui sont différents selon les sites.                                                                     |
| Soir         | 16h-18h30     | 16h-18h30     | 16h25-18h30   | Les enfants sont pris en charge par l'équipe pédagogique auprès des enseignants et accompagnés dans les locaux de Marnymômes. Un goûter est proposé. |

---

# HORAIRES

## MERCREDIS ET VACANCES

Tous les enfants sont accueillis sur le site du centre les mercredis et les vacances.

| Ouvert 6H30-18H30           | Arrivées                                                                       | Départs              |
|-----------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| Matin sans repas            | Entre 6h30 et 9h00                                                             | Entre 11h30 et 12h00 |
| Matin avec repas            |                                                                                | Entre 13h15 et 13h45 |
| Après-midi avec repas       | Entre 11h30 et 12h00                                                           | Entre 16h00 et 18h30 |
| Après-midi sans repas       | Entre 13h15 et 13h45                                                           |                      |
| Journée complète avec repas | Entre 6h30 et 9h00                                                             | Entre 16h00 et 18h30 |
| Journée complète sans repas | Prendre en compte les heures du matin sans repas et de l'après-midi sans repas |                      |

---

# DOSSIER INSCRIPTION

L'accès aux services périscolaires et extrascolaires est soumis obligatoirement à l'inscription sur le portail famille regroupant toutes les informations administratives, sanitaires et financières.

Adresse du portail:

[marnymomes.portail-familles.app](https://marnymomes.portail-familles.app)

Marnymômes et l'école sont dissociées. Merci de nous communiquer toutes les informations liées à l'accueil de votre enfant.

En cas de dossier incomplet, nous serons dans l'impossibilité d'accueillir votre enfant.

---

# RÉSERVATION

L'inscription s'effectue en ligne sur notre site : [www.marnymomes.com](http://www.marnymomes.com) dans l'onglet « portail famille ».

Il est possible d'inscrire votre enfant à l'année (planning régulier) ou selon vos besoins.

Veillez à bien vérifier la confirmation de chaque inscription afin de vous assurer de la prise en charge de votre enfant.

Marnymômes s'engage à accueillir les enfants en situation de handicap dans le respect de leurs besoins et de leur singularité. Afin de garantir un accompagnement adapté et de qualité, les familles dont l'enfant nécessite des aménagements particuliers (matériel spécifique, environnement adapté, temps individualisé) ou la présence d'un accompagnant individuel ou mutualisé sont invitées à prévenir l'association au moins **deux semaines** à l'avance pour toute inscription aux mercredis et vacances scolaires.

Par sécurité, l'association se réserve le droit de refuser des réservations si le seuil d'accueil maximal est atteint.  
Les enfants malades ne seront pas admis.

---

---

# RÉSERVATION

| Services                                                | Inscriptions - Annulation                              |
|---------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|
| Périscolaire<br>et<br>Accueil de loisirs<br>(Mercredis) | 72h avant (jour ouvré)<br>sur le portail.              |
| Vacances                                                | Le mercredi soir<br>précédant la semaine<br>concernée. |

---

# RÉSERVATION

## Inscriptions et absences

En cas d'absence d'inscription ou d'inscription hors délai, l'enfant sera accueilli afin de garantir sa sécurité.

À compter du deuxième manquement constaté sur l'année scolaire, des frais de gestion forfaitaires de 8 € seront facturés à la famille.

En cas de répétition de ces situations, la famille sera reçue par la direction.

Marnymômes se réserve le droit de suspendre ou de refuser l'accès de l'enfant à la ou les prestations concernées, dans le respect d'un délai de prévenance communiqué à la famille.

## Annulation hors délai

Toute annulation effectuée hors délai entraînera la facturation de la prestation.



---

# TARIFICATION

*Tarifs votés en Conseil d'Administration\**

Pour définir votre tranche tarifaire, vous pouvez nous fournir :

- L'attestation de Quotient Familial délivrée par la CAF ou vos feuilles d'imposition
- Livret de famille
- Tous documents prouvant votre situation

Sans justificatif, la ligne tarifaire dont le QF est le plus élevé sera appliquée.

---

# TARIFICATION

## ADHÉSION ANNUELLE

L'adhésion annuelle est obligatoire pour bénéficier des services de Marnymômes. La facturation sera effective sur la première facture.

| Tarifs adhésion 2026-2027<br>Dégressif selon le nombre d'enfants |     |     |     |
|------------------------------------------------------------------|-----|-----|-----|
| Nombres d'enfants                                                | 1   | 2   | 3   |
| Habitants de la CCFG                                             | 25€ | 40€ | 50€ |
| Habitants hors CCFG                                              | 35€ | 60€ | 75€ |



---

# TARIFICATION

## PÉRISCOLAIRE CENTRE

| PÉRISCOLAIRE |      | QUOTIENT FAMILIAL |
|--------------|------|-------------------|
| MATIN        | SOIR |                   |
| 1,85         | 3,45 | 0-249             |
| 1,97         | 3,58 | 250-449           |
| 2,10         | 3,7  | 450-899           |
| 2,24         | 3,84 | 900-1199          |
| 2,39         | 3,98 | 1200-1599         |
| 2,54         | 4,14 | 1600-2199         |
| 2,70         | 4,3  | 2200-2799         |
| 2,87         | 4,48 | 2800 +            |

---

---

# TARIFICATION

## PÉRISCOLAIRE GRIPARI

| PERISCOLAIRE |      | QUOTIENT FAMILIAL |
|--------------|------|-------------------|
| MATIN        | SOIR |                   |
| 1,75         | 4,31 | 0-249             |
| 1,62         | 4,47 | 250-449           |
| 1,72         | 4,63 | 450-899           |
| 1,84         | 4,80 | 900-1199          |
| 1,96         | 4,98 | 1200-1599         |
| 2,09         | 5,18 | 1600-2199         |
| 2,22         | 5,38 | 2200-2799         |
| 2,51         | 5,60 | 2800 +            |

---

---

# TARIFICATION

## PÉRISCOLAIRE GIFFRE

| PERISCOLAIRE |      | QUOTIENT FAMILIAL |
|--------------|------|-------------------|
| MATIN        | SOIR |                   |
| 1,39         | 4,31 | 0-249             |
| 1,69         | 4,47 | 250-449           |
| 1,80         | 4,63 | 450-899           |
| 1,92         | 4,80 | 900-1199          |
| 2,05         | 4,98 | 1200-1599         |
| 2,18         | 5,18 | 1600-2199         |
| 2,31         | 5,38 | 2200-2799         |
| 2,46         | 5,60 | 2800 +            |

# TARIFICATION TOUS SITES

## RESTAURATION

| QUOTIENT FAMILIAL | RESTAURATION SCOLAIRE |                   |
|-------------------|-----------------------|-------------------|
|                   | 1<br>ENFANT           | 2<br>ENFANTS et + |
| 0-249             | 5,67                  | 5,28              |
| 250-449           | 6,03                  | 5,64              |
| 450-899           | 6,44                  | 6,00              |
| 900-1199          | 6,85                  | 6,39              |
| 1200-1599         | 7,30                  | 6,81              |
| 1600-2199         | 7,77                  | 7,24              |
| 2200-2799         | 8,28                  | 7,71              |
| 2800 +            | 8,81                  | 8,21              |
| Panier<br>repas   | 2,71                  | 2,60              |

# TARIFICATION

## MERCREDIS ET VACANCES

| Habitants CCFG                    |                      | QUOTIENT FAMILIAL | Habitants hors CCFG               |                      |
|-----------------------------------|----------------------|-------------------|-----------------------------------|----------------------|
| 1/2 journée (matin ou après-midi) | Journée (hors repas) |                   | 1/2 journée (matin ou après-midi) | Journée (hors repas) |
| 7,65                              | 11,90                | 0-249             | 11,25                             | 18,58                |
| 8,16                              | 12,69                | 250-449           | 11,96                             | 19,78                |
| 8,67                              | 13,49                | 450-899           | 12,76                             | 21,06                |
| 9,23                              | 14,36                | 900-1199          | 13,58                             | 22,43                |
| 9,83                              | 15,30                | 1200-1599         | 14,47                             | 23,89                |
| 10,48                             | 16,29                | 1600-2199         | 15,40                             | 25,45                |
| 11,16                             | 17,36                | 2200-2799         | 16,43                             | 27,10                |
| 11,88                             | 18,48                | 2800 +            | 17,47                             | 28,85                |

Les jours de sortie ou lors de l'intervention de prestataires, un supplément de 3,00€ est demandé sauf sortie exceptionnelle

---

# MODALITÉ DE PAIEMENT

## FACTURATION

La facture mensuelle vous sera transmise par courriel au début du mois suivant la période concernée.

## LITIGE DE FACTURATION

Toute contestation de facture devra être formulée sous 30 jours à compter de sa réception. Au-delà toute régularisation sera impossible.

La famille s'adresse au secrétariat par mail : [secretariat@marnymomes.com](mailto:secretariat@marnymomes.com) pour faire état du litige. Après vérification, nous régularisons la situation sur la prochaine facture en cas d'erreur imputable à l'Association.

---

# MODALITÉ DE PAIEMENT

## MODE DE PAIEMENT

Nous acceptons pour l'accueil de loisirs uniquement (vacances scolaires) :

- Les bons CAF (remis obligatoirement à l'inscription)

### Pour tous les services :

- Prélèvements bancaires obligatoire (prélèvement entre le 10 et le 12 du mois) hors CESU et chèque vacances.

Dans tous les cas, vous devez remplir et transmettre le mandat de prélèvements téléchargé sur notre site internet et nous fournir un RIB.

Pour les CESU et chèques vacances, vous devez signaler au secrétariat que vous en êtes bénéficiaire en début d'année.

---

# MODALITÉ DE PAIEMENT

## IMPAYÉS ET INCIDENTS DE PAIEMENT

En cas de prélèvement refusé, un courriel est adressé aux parents pour les en informer. Un délai de 15 jours leur est accordé pour régulariser la situation, soit directement au bureau, soit par virement bancaire.

Après deux prélèvements rejetés et/ou retards de paiement, des frais de gestion de 8 € par incident pourront être facturés. Après relance restée sans régularisation, l'association se réserve le droit de suspendre temporairement l'accès de l'enfant aux prestations sollicitées jusqu'au règlement des sommes dues ou à la mise en place d'un échéancier accepté.

Pour les CESU et chèques vacances, en cas d'impayé le prélèvement se fera automatiquement dès l'échéance suivante.



---

# INFORMATIONS

## ATTESTATION FISCALE

Une attestation fiscale vous sera transmise par l'association au moment de la déclaration annuelle des impôts.

Nous attirons votre attention sur le fait que le temps de garde de la pause méridienne n'est pas dissocié du temps de repas dans nos relevés : Les frais liés au repas en tant que tels ne sont pas éligibles à la déduction fiscale.

L'attestation inclura uniquement les temps de garde suivants :

- le matin avant l'école
- le soir après l'école
- les mercredis
- les vacances scolaires

---

# INFORMATIONS

## ASSURANCE

L'association est assurée en responsabilité civile auprès de La MAIF. Elle ne couvre pas les accidents individuels (sans tiers identifié).

Les téléphones portables, jeux électroniques, argent, bijoux, etc. étant inutiles lors des temps d'accueil, l'association décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration d'objets personnels.

---

# INFORMATIONS

## DEVENIR BENEVOLE

L'association est gérée par un conseil d'administration composé de parents bénévoles.

Être bénévole ne demande aucune aptitude particulière et permet d'avoir un droit de regard sur les décisions du conseil afin de contribuer au bien-être de chaque enfant qui bénéficie de nos services.

Nous nous réunissons une fois toutes les 6 semaines en conseil d'administration avec les membres du bureau, les membres du conseil et la directrice de la structure.

N'hésitez pas à nous rejoindre, vous pouvez nous contacter par email:  
[presidence@marnymomes.com](mailto:presidence@marnymomes.com)

---

# CONTACTS

|                       |                                      |                            |
|-----------------------|--------------------------------------|----------------------------|
| Adresse postale       | 80 rue des Merisiers 74970 Marignier |                            |
| Site Web              | www.marnymomes.com                   |                            |
| Coordinateur          |                                      | direction@marnymomes.com   |
| Directeur Gripari     | 07 87 92 41 19                       | gripari@marnymomes.com     |
| Directeur Centre      | 06.80.55.42.31                       | centre@marnymomes.com      |
| Responsable Giffre    | 07 87 92 42 48                       | giffre@marnymomes.com      |
| Vacances et Mercredis |                                      | alsh@marnymomes.com        |
| RH                    |                                      | rh@marnymomes.com          |
| Secrétariat           | 04.50.89.93.08<br>9H- 12h            | secretariat@marnymomes.com |
| Président             |                                      | presidence@marnymomes.com  |

---

# CONVENTIONNEMENT PARTENARIATS

Depuis 2010, Marignier est entrée dans la Communauté de communes Faucigny Glières (CCFG), qui a récupéré la compétence Enfance Jeunesse et nous octroie depuis une subvention annuelle ainsi qu'un soutien technique.

La structure bénéficie également du soutien financier de la Caisse d'Allocations Familiales (Caf), partenaire essentiel du projet, dont la participation doit être mentionnée sur nos supports d'information et d'affichage.



---

## INFOS PRATIQUES



**Nos bureaux sont situés au  
80 rue des merisiers  
74970 Marignier.**



**04 50 89 93 08**



**secretariat@marnymomes.com**

## RÉSEAUX SOCIAUX ET SITE INTERNET

**Retrouvez l'association Marnymômes**



**Kidizz** 



**Et sur notre site internet**



**[www.marnymomes.com](http://www.marnymomes.com)**